

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 2 avril 2010
- Compte-rendu -

Etaient présents : Alexandra ARDIET, Michelle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, François LECHAILLER, Maryse MILLET, Isabelle MINOTTI, Patrick MODICA, Adeline OUGIER, Paulina REQUENA, Christophe SIMON, Jean SIMONDON.

Etaient excusés : Daniel BOBILLIER, Thérèse ROBERT, Florent VALLOT.

Assistait également : Théophile MARGUET

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 – APPROBATION

Le conseil municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2009 présentés par Jean SIMONDON, donne acte de cette présentation et approuve ces comptes administratifs à l'unanimité, selon tableaux ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
BUDGET GENERAL DE FONCTIONNEMENT	348 233	403 678	55 455
BUDGET GENERAL D'INVESTISSEMENT	294 667	169 612	-125 055
RESULTAT DE CLOTURE			- 69 610
FORETS - FONCTIONNEMENT	38 181	53 001	14 820
	Dont 24 000 versés au budget général		
FORETS - INVESTISSEMENT	12 556	4 585	- 7 971
RESULTAT DE CLOTURE			6 849
ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT	37 520	28 936	- 8 584
ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT	88 965	117 574	28 609
RESULTAT DE CLOTURE			20 024
CCAS - FONCTIONNEMENT	719	1 892	1 173

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 déclare que le compte de gestion dressé pour cet exercice par le Receveur est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve. Il l'approuve à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2010

Les investissements prévus au budget général 2010 comprennent pour l'essentiel, en dépenses et en recettes : le solde des travaux de réseaux d'électrification engagés depuis 2008, la construction d'une salle de repos à l'école maternelle, et des travaux de voirie.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
BUDGET GENERAL - FONCTIONNEMENT	386 002 dont virement 38 397 € à investissement	389 701	3 699
BUDGET GENERAL - INVESTISSEMENT	726 779	726 779	0
FORET - FONCTIONNEMENT	77 194 dont virement 35 000 € à budget général	77 194	0
FORET - INVESTISSEMENT	16 416	16 416	0
ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT	27 820	27 915	95
ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT	16 515	42 844	26 329
CCAS - FONCTIONNEMENT	1 500	2 423	923

Concernant le budget forêt, la part prévisionnelle de résultat reversée au budget général est de 35 000 €.

Concernant le budget assainissement, le conseil municipal décide de fixer à 60 ct/m3 la part communale de redevance d'assainissement, sans taxe fixe au compteur, et à 1200 euros la taxe de raccordement.

Concernant le budget général, la part de résultat de fonctionnement prélevée à destination des investissements est de 38 397 €. Les taux des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti), restent inchangés.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les différents budgets primitifs 2010 présentés ci-dessus.

TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE POULLEY-LES-VIGNES A LA CAGB

Le Conseil de Communauté du 11 février 2010 a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités multisite de Pouilley-les-Vignes et a défini les modalités financières et patrimoniales du transfert de cette zone entre la CAGB et la commune de Pouilley-les-Vignes.

Le conseil municipal approuve ces modalités.

SORTIES PISCINE-PATINOIRE

La participation financière des parents, via la coopérative scolaire, pour les sorties piscine et patinoire est fixée à 15 € pour une activité et 25 € pour les deux activités.

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal décide d'adhérer au CNAS (comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales), qui permet au personnel communal de bénéficier de certains avantages sociaux. La cotisation annuelle au CNAS s'élève à 1065 €.

FESTIVAL DE FANFARES

En prévision du festival « Festifanfares du Plateau » qui se tiendra les 9 et 10 octobre à Gennes, Nancray et Saône, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil régional à hauteur de 3000€.

QUESTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Les débats en cours au niveau national, relayés par les médias, confirment l'intérêt des choix faits à Gennes sur l'aménagement des rythmes scolaires, notamment le maintien de la semaine de cinq jours avec travail le mercredi matin

Les échanges avec la nouvelle inspectrice sont positifs, une formule sera proposée pour une bonne organisation du travail le mercredi matin compatible avec les cycles de formation des enseignants.

Le comité de suivi du site pilote est toujours à la recherche (difficile) **de bénévoles pour compléter l'organisation des ateliers périscolaires.

Lors de la prochaine rentrée scolaire, une réunion d'information et d'échanges sera organisée avec les parents d'élèves pour réexpliquer et partager les enjeux du Site Pilote d'Aménagement des Rythmes Scolaires.

Le CLSH d'été sera organisé du 5 au 16 juillet.

Il reste quelques places disponibles pour la session de formation aux premiers secours annoncée par le bulletin du dernier conseil municipal – s'adresser en mairie. Deux employées communales bénéficieront de cette formation.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'adduction d'eau en cours rue de l'Enclos vont se poursuivre rue du Lavoir, rue des Vignes et rue de la Cote de Joux. La réfection des chaussées (attendue...) sera assurée en continuité. Un délai est toutefois nécessaire pour les essais de mise en pression et les analyses de qualité bactériologique.

JARDINS COMMUNAUX

L'activité a repris dans les jardins communaux dont toutes les parcelles sont occupées. Un contrat de location, qui définit les règles de fonctionnement, est proposé aux utilisateurs.

OPERATION BRIOCHES de l'ADAPEI DU 20 AU 24 AVRIL

L'équipe du CCAS de Gennes informe la population du village que l'opération « brioches », qui a pour but de récolter des fonds directement utilisés à l'amélioration du cadre de vie quotidien des personnes handicapées prises en charge par l'ADAPEI, tant dans le secteur de l'enfance que celui des adultes, sera organisée cette année du 20 au 24 avril.

Par avance nous remercions tous les habitants de Gennes de faire bon accueil aux porteurs de brioches au cours de l'opération.

LA TNT ARRIVE EN FRANCHE-COMTE

☞ Le passage à la télévision numérique terrestre (TNT), c'est l'arrêt du signal **analogique** hertzien (système actuel) et son remplacement par un signal **numérique** hertzien.

☞ Le passage à la TNT se fait progressivement en France, région par région, de 2009 à 2011.

☞ La TNT, c'est jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales. Pour y accéder, les foyers doivent s'équiper en conséquence : le plus souvent, un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision suffit.

☞ Il n'est pas nécessaire de changer sa télévision pour passer à la TNT.

☞ Le téléspectateur choisit son mode de passage à la TNT : la réception hertzienne (avec l'antenne râteau existante), le satellite, les box ou le câble sont autant de modes pouvant permettre l'accès à ces chaînes numériques.

☞ Le passage à la TNT répond à des règles techniques (le réseau d'émetteurs) et juridiques (la loi impose que 95% de la population doit être couverte en numérique hertzien).

☞ La loi prévoit un dispositif d'aides financières, sans condition de ressources, pour les téléspectateurs habitants dans des zones non couvertes en numérique hertzien ou sous condition de ressources pour certains foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT.

☞ La loi prévoit également la mise en place d'une aide technique et humaine pour les personnes âgées ou handicapées pour assurer une transition sereine vers la TNT.

☞ En Franche-Comté, le passage à la TNT est prévu le **16 novembre 2010**, date à laquelle le signal analogique terrestre sera éteint et remplacé définitivement par la diffusion numérique hertzienne.

☞ Les émetteurs de Montfaucon et du Lomont passeront en mode de diffusion numérique le **11 mai 2010**. A partir de cette date, la cartographie définitive de la réception de la TNT sera diffusée sur le site du CSA : www.tousaunumerique.fr . Il suffira alors de taper son adresse pour savoir si l'on se trouve dans la zone de réception TNT et ... de le vérifier en regardant son téléviseur s'il est équipé TNT, soit à l'aide d'un adaptateur externe soit à l'aide d'un adaptateur intégré (cas des téléviseurs récents).

☞ A partir de la mi-septembre une campagne intensive de communication sera lancée au profit du grand public (livret d'explication, camionnettes, guides pratiques, ...).

☞ Un numéro non surtaxé (prix d'un appel local) est mis à la disposition du grand public pour toutes questions concernant le passage à la TNT : **0970 818 818**

PROLIFERATION DES CHATS

Pour faire face au problème de prolifération des chats, la municipalité a rencontré la présidente de l'association "Chat de goût'hier sans toit" dont le siège social est à Saône.

Cette association propose de capturer ou d'aider à capturer les chats, de les faire stériliser et de les réintroduire dans leur milieu d'origine.

Le coût de la stérilisation est de 20 € pour les mâles et de 30 € pour les femelles (40 € si elles sont déjà gestantes) plus 15 € de frais de nourriture pendant la convalescence (12 jours pour les femelles uniquement).

Les personnes intéressées pour faire le relais de leur quartier auprès de cette association peuvent joindre la présidente, Madame Guillamo, au 06 72 55 93 98 ou au 03 81 55 84 06.

ETAT CIVIL

Nous déplorons le décès soudain de Joseph MOTTAS, le 9 mars dernier. Le conseil municipal présente ses condoléances à toute la famille.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le vendredi 30 avril.

Le secrétaire de séance

Jean SIMONDON

MISE EN GARDE DE LA GENDARMERIE : Une entreprise de maçonnerie, toiture, nettoyage, du nom de Malla, prospecte en ce moment dans le secteur de Besançon. La gendarmerie met en garde la population sur les risques d'escroquerie et de vol qui sont souvent constatés après le passage de ce type d'entreprise.

RECHERCHE DE MAISON A LOUER : Un couple avec trois enfants cherche une maison à louer sur Gennes. 06.89.08.76.16. / 09.50.02.08.31.

UNE ENTREPRISE DE PEINTURE A GENNES : Une entreprise de peinture, J.H. peinture, s'est installée depuis plusieurs mois au 22 rue de la Maltière. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Monsieur Hernandez, plaquiste - peintre, au 06.80.08.70.59.

CYCLISME : COUPE D'EUROPE DE COURSE DERRIERE DERNY : Une manche de la Coupe d'Europe de course derrière derny aura lieu le 24 avril prochain à Nancray à partir de 12h00. L'entrée est gratuite. *Pour les non initiés, le derny est un petit cyclomoteur destiné à entraîner dans son sillage les coureurs cyclistes en les abritant du vent induit par la vitesse de déplacement. L'utilisation de ce type d'appareil permet aux cyclistes de progresser à une vitesse plus rapide, les contraintes de pénétration dans l'air étant inférieures à celles qu'ils rencontrent en solo.*